

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Secrétariat Général
2022-DEC-34

DECISION
PORTANT SUR LA DEMANDE DE FINANCEMENT
POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE
DES COMPLEXES SPORTIFS DAVID DOUILLET ET LAURA FLESSEL

Le Maire de la Commune de Chanteloup-les-Vignes,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 08/06/2020 portant délégation du conseil municipal au maire,

Vu le programme d'intervention de l'Agence Nationale du Sport (ANS) en faveur de la rénovation énergétique et de la modernisation des équipements sportifs structurants pour l'année 2022-2023,

Vu la note N°2022-ES-03 précisant les orientations de la politique de l'ANS en faveur de la rénovation énergétique et de la modernisation des équipements sportifs structurants pour les années 2022-2023 votées au Conseil d'administration du 20 juin 2022.

CONSIDERANT le caractère vétuste et énergivore des installations d'éclairage intérieur et extérieur des complexes sportifs David Douillet et Laura FLESSEL,

CONSIDERANT le caractère vétuste et énergivore des équipements de chauffage et traitement d'air des complexes sportifs David Douillet et Laura FLESSEL,

CONSIDERANT que le programme d'intervention de l'Agence Nationale du Sport (ANS) finance au maximum 80 % des travaux d'un montant compris entre 100 000 euros et 500 000 euros.

DECIDE

Article 1^{er} :

De prévoir un ensemble de travaux de rénovation énergétique pour le complexe **David Douillet** comprenant la modernisation des installations d'éclairage intérieur et extérieur par des équipements LED, la modernisation des installations de chauffage pour un montant total estimé à 217 617,49 euros hors taxes.

Article 2 :

De prévoir un ensemble de travaux de rénovation énergétique pour le complexe **Laura FLESSEL** comprenant la modernisation des installations d'éclairage intérieur et extérieur par des équipements LED, la modernisation des installations de chauffage et de traitement d'air, pour un montant total estimé à 148 700,09 euros hors taxes.

Article 3 :

De présenter une demande de financement à l'Agence Nationale des Sports au taux maximum d'un montant total 293 054,06 € hors taxes réparti comme suit :

- Complexe sportif David Douillet : 174 093,99 € HT (80% de 217 617,49 € HT)
- Complexe sportif Laura Flessel : 118 960,07 € HT (80 % de 148 700,09 € HT)

Accusé de réception en préfecture
078-217891380-20221110-2022-DEC-34-AI
Date de réception préfecture : 10/11/2022

Article 4 :

La présente décision sera transmise à :

- la Sous-Préfecture de Saint-Germain-en-Laye
- la Trésorerie Principale de Poissy

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le



Le Maire

Catherine ARENOU

Décision
Transmise à la Sous-Préfecture
Le : **10 NOV. 2022**
Certifiée exécutoire et affichée
Le :

Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20221110-2022-DEC-34-AI
Date de réception préfecture : 10/11/2022